

Présentation de la démarche Natura 2000

Installation du comité de pilotage

Sites Natura 2000 en mer

FR 3102004 –
SIC: « RIDENS
ET DUNES HYDRAULIQUES
DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS »

28 janvier 2015, à Boulogne-sur-Mer



pour l'avenir



Qu'est ce que Natura 2000 ?

Un réseau européen de sites naturels, abritant des habitats naturels ainsi que des espèces animales ou végétales devenues rares ou menacées en Europe.

2 principes fondamentaux :

- préserver ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces animales ou végétales
- tout en prenant en compte les activités socioéconomiques, culturelles et régionales.





Préserver la **biodiversité**, tout en valorisant les **territoires**

Natura 2000 repose sur 2 directives européennes :

La 'Directive Oiseaux'

de 1979

N°2009/147/CE

qui motive la désignation des

Zones de Protection Spéciale

(ZPS)

La 'Directive Habitats, Faune, Flore'

de 1992

N°92/43

qui motive la désignation des

Sites d'Importance Communautaire,

devenant par arrêté des

Zones Spéciales de Conservation

(ZSC)



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Les directives instaurent :

- Une obligation de résultats pour les États membres : maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
 - → Les moyens sont à fixer par chaque État membre.

- Une évaluation périodique de l'état de conservation des habitats naturels et espèces faune et flore visées par les directives, à l'échelle biogéographique
 - Première évaluation en 2007, puis en 2013





Natura 2000 en France, une démarche concertée qui privilégie la participation des acteurs locaux

Un document d'objectifs (DOCOB)

diagnostic écologique



- objectifs de gestion
- mesures de gestion
- ➤ contribuer à la préservation et la restauration des espèces et habitats justifiant la désignation du site.

Un comité de pilotage (Copil)



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement NORD-PAS-DE-CALAIS Regroupant tous les partenaires concernés par la gestion de ces sites :

- · les services de l'État et établissements publics
- · les collectivités ou groupements concernés
- · les exploitants des ressources de la mer
- · autres utilisateurs des espaces marins
- · les associations de défense de l'environnement
- · les organismes scientifiques
- Les conseils consultatifs régionaux (pêcheurs battant pavillon étranger)

Gouvernance des DOCOB

L'Etat désigne le site

Le préfet met en place le COPIL et désigne l'opérateur

Le COPIL définit les objectifs et actions : **DOCOB**

Diagnostics

Objectifs du site

Programme d'actions

COPIL rend compte et valide

Les préfets approuvent le DOCOB

Mise en œuvre des actions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE de l'Aménagement

Évaluation tous les 6 ans

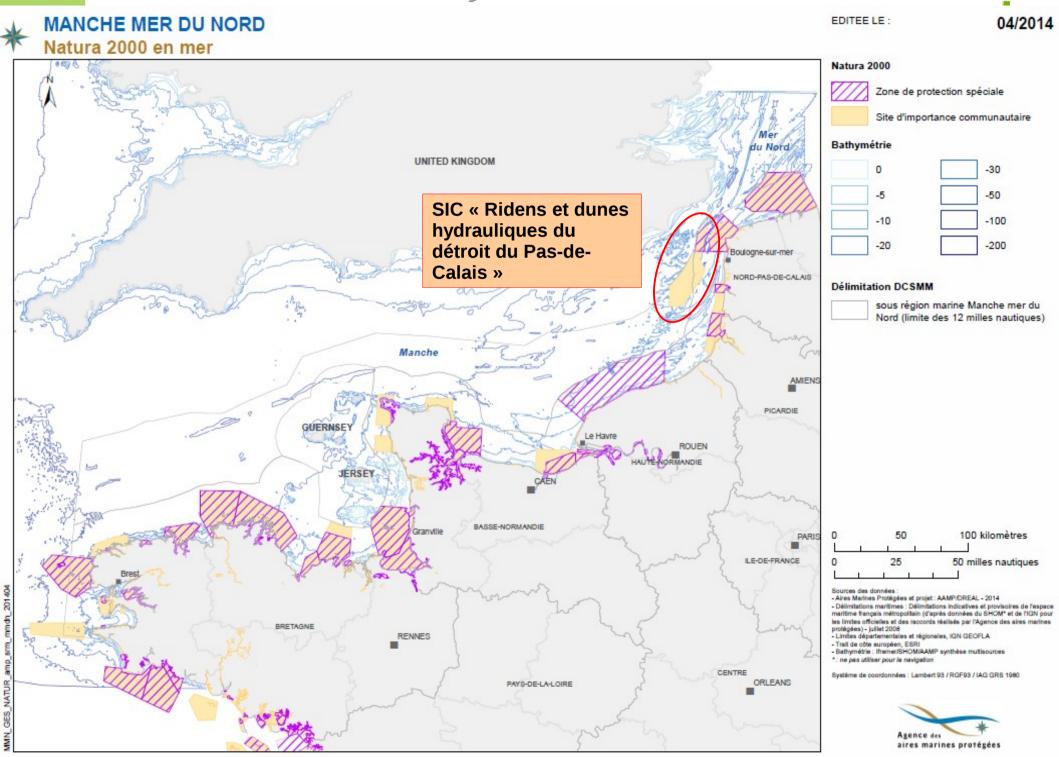
COPIL présidé par le préfet maritime de la manche et de la mer du Nord ou son représentant



Coordination et suivi DOCOB DREA

ANIMATEUR

Natura 2000 en mer – Façade Manche – mer du Nord



Natura 2000 en mer – Façade Manche – mer du Nord

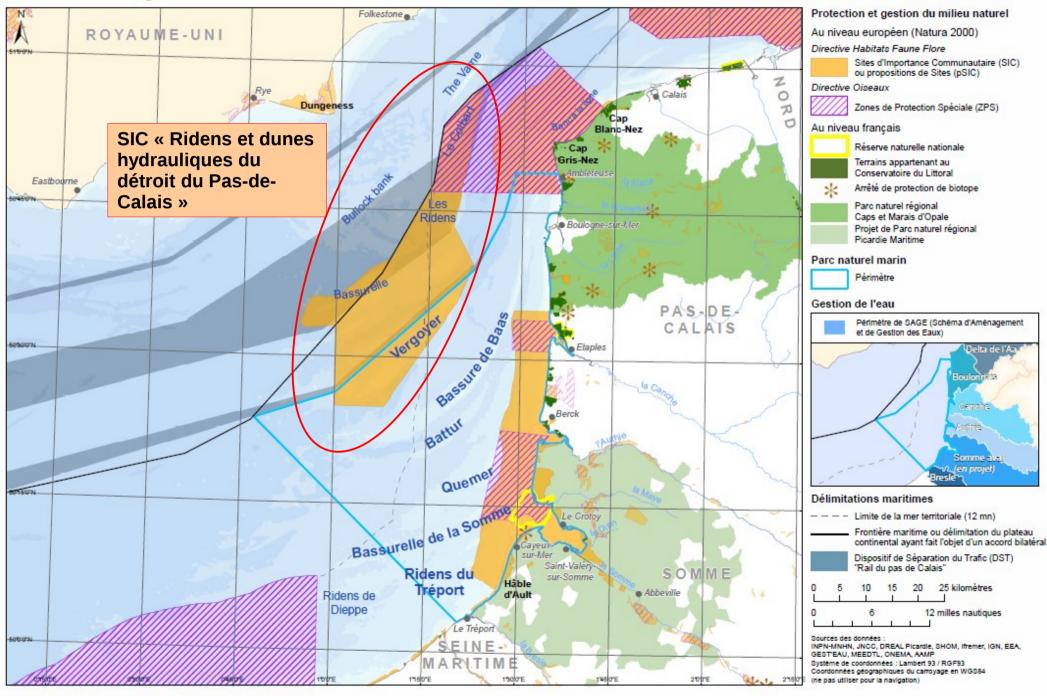
EDITEE LE :

12/2013

*

PARC NATUREL MARIN ESTUAIRES PICARDS ET MER D'OPALE

Protection et gestion du milieu naturel



Le volet réglementaire : l'évaluation des incidences Natura 2000

Article 6 de la directive « Habitats » :

« les projets susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site »

Principes:

- Trouver un équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines
- Anticiper pour mieux préserver

Article L414-4 du code de l'environnement transpose le dispositif :

 Application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 à toutes les activités susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, préalable à leur autorisation (activités référencées sur des listes nationales ou locales)



NORD-PAS-DE-CALAIS





Le régime d'EIN2000 au regard des activités de pêche maritime professionnelle

- Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 classique n'est pas adapté aux activités de pêche maritime professionnelle :
 - Multiplicité des autorisations de pêche
 - Non correspondance entre les activités et les sites Natura 2000 en mer
 - Droits historiques, présence de pêcheurs étrangers entre 6 et 12 milles



Application de la circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000



L'Analyse Risque Pêche :

un outil sur mesure pour les activités de pêche professionnelle, mis en œuvre en phase d'élaboration ou animation des sites

(méthode du MNHN pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche dans les sites Natura 2000)







- Propositions de mesures réglementaires si nécessaire
 - Discussion et concertation en GT
 - Validation en Copil



MERCI POUR VOTRE ATTENTION





Ressources, territoires et habitats
Energie et climat Développement du
Énergie et climat Développement du
La bod
L